

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1910

4 août 2008

SOMMAIRE

Alma Euro Holding S.A.	91662	MedLX1 S.A.	91646
Altoona Investment S.A.	91640	Mercuria Management Company S.A. ...	91672
Anglo American Investments (China) 1 ..	91646	Navilux S.A.	91637
Antko Management S.à r.l.	91642	Nova Editor S.A.	91645
Atlas Copco Reinsurance S.A.	91643	OQUENDO Management S.à r.l.	91680
Autogrill Europe Nord-Ouest S.A.	91637	Order Humanitas Mundus Finance Holding S.A.	91663
Avafin-Re S.A.	91664	Pavan S.A.	91680
Beca, S.à r.l.	91674	PB Consulting S.A.	91645
Berac G.m.b.H.	91678	PEP Credit Investor Luxco SARL	91664
Besins International Luxembourg S.A. ...	91663	P.P.I.L. S.A.	91643
Bomola S.à r.l.	91678	Proimex Consult G.m.b.H.	91662
BPD Luxembourg S.à r.l.	91636	Prokids	91678
Camping International S.A.	91679	Revaler 21 S.à.r.l.	91638
DF Investments S.A.	91673	ROA Reinhold G.m.b.H.	91679
Edelstein GmbH	91679	Securisk S.A.	91664
Editions CKK S.à r.l.	91635	Sedemo S.A.	91673
Estel Holding S.A.	91673	Société Civile Immobilière Wolff	91644
European Sporting Rights S.à r.l.	91634	SPESMO S.à r.l Société de Promotion d'Événements Sportifs et Mondains	91672
Famil Construc S.à r.l.	91634	Swiss Re Europe S.A.	91634
Frontier S.A.	91649	Tandorry S.A.	91663
GEEMF III Holdings Luxembourg S.C.A.	91653	Tarmac Investments 1 S.A.	91646
Gesare S.A.	91643	Think Big S.A.	91640
Holding de Diversification Financière Pru- dentielle S. à r.l.	91644	Tradi Construc S.à r.l.	91634
IKB International	91638	Transacta International S.A.	91646
IMC-International, Innovative Medical Ca- re Lux Holding S.A.	91662	Translaure S.à r.l.	91644
Interpolis Luxembourg S.A.	91637	Vegalux Investments SA S.P.F.	91680
ITT Industries Luxembourg S.à r.l.	91645	Y Investments S. à r.l.	91674
Mas.Mar.Group S.A.	91679	Z Investments S. à r.l.	91668

European Sporting Rights S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 118.527.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a pris acte, lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 juin 2008, de la démission de Monsieur David Harvey de sa fonction de gérant et a nommé en remplacement M. Christophe Gammal, résidant 67, rue de Cessange à L-1320 Luxembourg.

A partir du 17 juin 2008 les gérants de la société sont:

- Halsey Sàrl
- Mlle. Kristel Segers
- Mr. Christophe Gammal

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group S.à r.l.
Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008089058/6762/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02338. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

**Tradi Construc S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Famil Construc S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-4932 Hautcharage, 13, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 84.934.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2008090335/242/14.

(080103859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Swiss Re Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 25.242.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Il y a lieu de lire les codes postaux dans l'adresse de Monsieur Thornton Craig James et Monsieur Carroll Timothy Joseph comme suit:

- EC3A 8EP

Il y a lieu de lire le prénom exact de Monsieur Swallow Marc comme suit:

- Mark

Swiss RE EUROPE S.A.
Signature

Référence de publication: 2008092103/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07714. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Editions CKK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6661 Born, 9, Burer Millen.

R.C.S. Luxembourg B 140.046.

 STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den siebten Juli.

Vor dem unterzeichneten Fernand UNSEN, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch,

Sind erschienen:

1. Dame Claudia RENK, Mediendesignerin, geboren am 27. Januar 1960 in Stockheim (Deutschland), wohnhaft in D-54486 Mülheim/Mosel (Deutschland), Bergweg, 1;

2. Dame Nadine CORDEL, Diplom-Kauffrau, geboren am 14. Dezember 1978 in Trier, wohnhaft in D-54293 Trier (Deutschland), Mittelweg, 31;

3. Herr Oliver KLEIN, Kaufmann, geboren am 13. Juli 1979 in Wittlich, wohnhaft in D-54516 Wittlich (Deutschland), Burgstrasse 54.

Und ersuchen den unterzeichneten Notar die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu dokumentieren:

Art. 1. Die Unterzeichneten und alle Personen welche in Zukunft Gesellschafter werden können, gründen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Art. 2. Der Zweck der Gesellschaft ist:

- der Betrieb eines Verlages, Design- und Medienservice für alle gängigen Medien;
- die Beratung, Konzeption, Planung, Gestaltung und Realisierung von Werbe- und sonstigen Kommunikationsmaßnahmen für Dritte Personen;
- als Verlag, Herausgeber von Stadt-, Werbe- und sonstigen Magazinen für verschiedene Regionen in Luxemburg und grenzüberschreitend im Großraum Luxemburg, Belgien, Holland, Frankreich und Deutschland zu agieren;
- für Kunden Analysen und Prognosen für die Bereiche Marktforschung, Konsumentenforschung, Mediaforschung und die Entwicklung von strategischen Planungen und daraus resultierenden Konzeptionen, Gestaltungen und Produktion von Werbemaßnahmen, bis hin zur Realisierung von neuen, zum Beispiel Printmedien vorzunehmen;
- die Medienberatung und der Medienverkauf für Print- und elektronische Publikationen.

Die Gesellschaft kann sämtliche Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt mit dem Gesellschaftszweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Zweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Art. 3. Die Gesellschaft führt den Namen "Editions CKK S.à r.l."

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Born.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausend-fünfhundert (12 500) Euro und ist eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig (125) Euro.

Diese Anteile wurden gezeichnet wie folgt:

1. Dame Claudia RENK, vorgeannt, sechzig Anteile	60
2. Dame Nadine CORDEL, vorgeannt, zwanzig Anteile	20
3. Herr Oliver KLEIN, vorgeannt, zwanzig Anteile	20
Total: einhundert Anteile	100

Die Gesellschafter erklären und anerkennen, dass die vorerwähnten Anteile voll einbezahlt worden sind und sich in der Gesellschaftskasse befinden.

Art. 7. Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bestimmungen, abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Art. 9. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Bei Sterbefall können die Anteile nur mit der Zustimmung der überlebenden Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Art. 10. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschaftsversammlung ernannt werden. Der oder die Geschäftsführer haben gegenüber Dritten die weitgehendsten Befugnisse um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten.

Art. 13. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 14. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann soviele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmässig bei der Gesellschaftsversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember diesen Jahres.

Art. 16. Am eindundreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn und Verlustrechnung.

Art. 17. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn und Verlustrechnung nehmen.

Art. 18. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschaftsversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschaftsversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Geschäftsführerin wird Dame Claudia RENK, vorgenannt, ernannt.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift der Geschäftsführerin.

Der Sitz der Gesellschaft ist in L-6661 Born, 9, Burer Millen.

Schätzung der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf eintausend (1 000) Euro geschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Diekirch, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben sie mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Renk, Cordel, Klein, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 8 juillet 2008. Relation: DIE/2008/6157. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents.

0,5 % 62,50 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, recueil des sociétés et associations erteilt.

Diekirch, den 16. Juli 2008.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2008091225/234/98.

(080104267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

BPD Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 107.216.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.07.2008.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER, Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2008091778/687/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06162. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Interpolis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.981.

—
Monsieur Christoffel Van Der Pol a donné sa démission en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 27 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

INTERPOLIS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008092097/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07551. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Navilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 51.688.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'administration en date du 3 juillet 2008

Il est décidé de donner un pouvoir de gestion journalière avec signature individuelle à

- Madame Dominique JONES, administrateur de société, demeurant professionnellement au 2A, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, administrateur délégué

- Monsieur Renaud FLORENT, directeur de société, demeurant 26, rue de l'Athénée, CH-1206 Genève, administrateur délégué

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2008092168/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07122. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Autogrill Europe Nord-Ouest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 88.543.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/03/2008

Résolution:

L'Assemblée nomme Auditeur Clybouw et Associés, Audit de Banques et d'Entreprises Sarl, 128, route d'Arlon, Luxembourg, avec effet au 31/12/2007.

Le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale se tenant en 2009.

Pour extrait conforme
Autogrill Europe Nord-Ouest SA
Signature

Référence de publication: 2008092216/1141/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07315. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

IKB International, Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 17.018.

—
Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 15.05.2008

Der Verwaltungsrat der IKB International S.A. hat einstimmig beschlossen, Herrn Lutz Breidert mit Wirkung vom 15.05.2008 zum 2. Geschäftsführer der IKB International S.A. zu ernennen.

Geschäftsadresse: 12, rue Erasme, L-1468 Luxemburg

Luxemburg, 09.07.2008.

IKB International

Wolfgang Güth / Uwe Krusch

Référence de publication: 2008092176/31/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06942. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Revaler 21 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 140.139.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundacht, am vierten Juli.

Vor dem Endesunterzeichneten Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitze zu Bad-Mondorf.

Ist erschienen:

Katrin Julia DUKIC, Diplom Rechtspflegerin, wohnhaft zu D-54294 Trier, Eisenbahnstraße 9b.

Welche Komparentin den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet: Revaler 21 S.à.r.l.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft sind Immobiliengeschäfte aller Art.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12.500,- €) und ist in EINHUNDERT (100) Anteile von je EINHUNDERTFÜNFUNZWANZIG EURO (125,-€) eingeteilt

Art. 6. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Sie können nur unter Lebenden oder von Todes wegen an Nichtgesellschafter abgetreten werden gemäss den Bestimmungen von Artikel 189 von dem koordinierten Text des Gesetzes vom 10. August 1915 und der diesbezüglichen Abänderungsgesetze.

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, deren Zahl, Amtsdauer und Befugnisse durch die Generalversammlung festgesetzt werden und die zu jeder Zeit durch letztere abberufen werden können, ohne Angabe von Gründen.

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 9. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt ausnahmsweise heute und endet am 31. Dezember 2008.

Zeichnung und Einzahlung

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

Katrin Julia DUKIC, vorgenannt, einhundert Anteile	100
Total: einhundert Anteile	100

Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so daß der Betrag von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12.500,- €) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht.

Schätzung der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf NEUN HUNDERT EURO (900,- €) abgeschätzt.

Generalversammlung

Sodann nimmt die Gesellschafterin in einer ausserordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.
- 2) Die Zahl der Geschäftsführer wird festgelegt auf einen (1). Wird zum Geschäftsführer ernannt:
- Richard David KAY, Kaufmann, wohnhaft zu D-10707 Berlin, Kurfürstendamm 52.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber verpflichtet durch die Unterschrift des Geschäftsführers.

Worüber Urkunde, errichtet wurde zu Bad-Mondorf.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in deutsch abgefaßt ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text der deutsche Text Vorrang hat. Und nach Vorlesung und Erklärung an die Erschienene hat dieselbe Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Follows the English translation:

In the year two thousand and eight, on the fourth July.

Before Us, Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains.

There appeared:

- Katrin Julia DUKIC, Diplom Rechtspflegerin, wohnhaft zu D-54294 Trier, Eisenbahnstraße 9b.

The appearing party intend to incorporate a société à responsabilité limitée, the Articles of which it has established as follows:

Art. 1. The Company is incorporated under the name of Revaler 21 S.à.r.l.

Art. 2. The Company has its Head Office in Luxembourg.

Art. 3. The corporation shall have as its business purpose to deal in real estate.

Art. 4. The Company is constituted for an undetermined period.

Art. 5. The Company's capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500,- €), represented by ONE HUNDRED (100) shares of a par value of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125,- €) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Art. 6. The shares are freely transferable among members.

They shall be transferable because of death to non-members only in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915.

Art. 7. The Company is managed by one or many managers, members or not, appointed by the members who determine the period of their activity and the powers he (they) is (are) invested. They shall be revoked groundless.

Art. 8. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 9. For all not provided for in the present deed, the appearing parties shall refer to the legal dispositions.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on the 31 December 2008.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as following:

- Katrin Julia DUKIC, prenamed, one hundred shares	100
Total: one hundred shares	100

They have been fully paid by a contribution in cash.

Estimated of costs

The cost, expenses, fees and charges, which are to be borne by the Company in connection with its corporation have been estimated at about NINE HUNDRED EURO (900,-€).

Resolutions

The member, representing the entirety of the subscribed capital, have passed the following resolutions:

- 1) The Company shall have its registered office at L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
- 2) Number of managers shall be one (1).

Is appointed manager of the Company, for an undetermined period:

- Richard David KAY, merchant, residing in D-10707 Berlin, Kurfurstendamm 52.

The Company is validly bound by the signature of the sole manager.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surnames, Christian names, civil status and residences, the said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Signé: DUKIC, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 11 juillet 2008. Relation: REM/2008/922. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents, 12.500,-€ à 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 21 juillet 2008.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2008092171/218/104.

(080106057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

**Altoona Investment S.A., Société Anonyme,
(anc. Think Big S.A.).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 125.818.

Im Jahre zweitausend acht, den fünfzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitze zu Echternach,

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft THINK BIG S.A., mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-Rue, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 125.818 (NIN 2007 2207 956),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 15. März 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1063 vom 5. Juni 2007,

mit einem Gesellschaftskapital von einunddreissig tausend Euro (€ 31.000.-), eingeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je drei hundert zehn Euro (€ 310.-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Laurent THEISEN, Privatbeamter, wohnhaft in Osweiler.

Er beruft zur Schriftführerin Frau Peggy SIMON, Privatbeamtin, wohnhaft in Berdorf,

und zum Stimmzähler Herrn Peter PICK, Unternehmer, wohnhaft in D-54584 Feusdorf, Auf dem Faller 21.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgende Punkte:

1.- Umwandlung des Gesellschaftsnamen in Altoona Investment S.A. und dementsprechende Abänderung von Artikel 1 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung Altoona Investment S.A.

2.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Wasserbillig nach Luxemburg und dementsprechende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 2 der Statuten um folgenden Wortlaut zu erhalten.

Art. 2. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

3.- Festlegung der neuen Adresse der Gesellschaft wie folgt: L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

4.- Abänderung von Artikel 4 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

5.- Abänderung von Artikel 10 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 10. Die Gesellschaft wird durch (i) die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder (ii) durch die Einzelunterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder (iii) durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitglied, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

6.- Abberufung sämtlicher Mitglieder des Verwaltungsrates sowie des Vorsitzenden des Verwaltungsrates.

7.- Ernennung der neuen Mitglieder des Verwaltungsrates sowie des Vorsitzenden des Verwaltungsrates.

8.- Bestätigung des Mandates des Kommissars.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftsnamen in Altoona Investment S.A. umzuwandeln und dementsprechend Artikel 1 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung Altoona Investment S.A.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Wasserbillig nach Luxemburg zu verlegen und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 2 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 2. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Adresse der Gesellschaft wie folgt festzulegen: L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 4 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 10 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 10. Die Gesellschaft wird durch (i) die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder (ii) durch die Einzelunterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder (iii) durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitglied, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst sämtliche Mitglieder des Verwaltungsrates sowie den Vorsitzenden des Verwaltungsrates abzurufen und erteilt ihnen Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates zu ernennen, ihr Mandat endend nach der jährlichen Hauptversammlung von 2012:

- Herr Peter PICK, Unternehmer, wohnhaft in D-54584 Feusdorf, Auf dem Faller 21.
 - Frau Judith PICK, Unternehmerin, wohnhaft in D-54584 Feusdorf, Auf dem Faller 21.
 - Frau Hilde PICK, Rentnerin, wohnhaft in D-53879 Euskirchen, Kessenicher Str. 123A.
- Herr Peter PICK, vorbenannt, wird zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates ernannt.

Achter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Mandat des Kommissars, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung KL CONSULT S.à r.l., mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 40, Grand-Rue, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 83.682, zu bestätigen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schliesst die Sitzung.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. THEISEN, P. SIMON, P. PICK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 juillet 2008, Relation: ECH/2008/978. — Reçu douze euros € 12,00.-.

Le Receveur (signé): MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 21. Juli 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008092177/201/107.

(080106103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Antko Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 122.378.

—
EXTRAIT

- Il résulte d'une lettre adressée à l'associé unique de la Société en date du 2 juillet 2008 que Monsieur Nicolaus BOCKLANDT a démissionné de son mandat de gérant de la Société;

- Il résulte d'une lettre adressée à l'associé unique de la Société en date du 2 juillet 2008 que Monsieur Michel E. RAFFOUL a démissionné de son mandat de gérant de la Société;

Par conséquent, la Société est désormais gérée par les personnes suivantes:

- Madame Catherine KOCH;
- Madame Laetitia ANTOINE

Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Pour ANTKO MANAGEMENT S.A R.L

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008092179/1005/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07479. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

P.P.I.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 70.405.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 9 juin 2008 que:

- Monsieur Umberto CERASI, employé privé, né le 20 avril 1963 à Caserta (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions de Président, en remplacement de Monsieur Marco CAMERONI, Administrateur et Président démissionnaire.

- Madame Katuscia CARRAESI, employée privée, né le 15 juillet 1968 à Arezzo (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelée aux fonctions d'Administrateur, en remplacement de M^e Alain LORANG, Administrateur démissionnaire.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008092203/5387/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06466. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Atlas Copco Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 22.344.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 4 juin 2008 au siège social à 15.00 heures

1) L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

Alex Bongaerts

Leif Victorin

Claude Weber

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009 délibérant sur les comptes annuels de 2008.

2) L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant KPMG Audit., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009 délibérant sur les comptes annuels de 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Claude Weber

Un mandataire

Référence de publication: 2008092206/4685/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07300. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Gesare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 48.016.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social le mardi 10 juin 2008

L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

M. Xavier de Mezerac

M. Michel Mulliez

PATINVEST S.A. représenté par M. Jean Luc Fievet

M. Alain Chanalet-Quercy

Ces mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2009 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2008.

L'assemblée reconduit KPMG AUDIT comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2009 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour publication et réquisition
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008092209/4685/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07293. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Société Civile Immobilière Wolff, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7440 Lintgen, 1, rue de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg E 2.611.

Statuts coordonnés suivant acte du 11 juin 2008, reçu par M^e Urbain THOLL, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Urbain THOLL
Notaire

Référence de publication: 2008092210/232/11.

(080105783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Translaure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.

R.C.S. Luxembourg B 68.762.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 juin 2008.

Pour copie conforme
Pour la société
Pour Maître Jean SECKLER
Notaire

Par délégation: Monique GOERES

Référence de publication: 2008092211/231/15.

(080105814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Holding de Diversification Financière Prudentielle S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.355.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique qui s'est tenue extraordinairement le 2 juillet 2008

L'Associé Unique de Holding de Diversification Financière Prudentielle S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Paul Lefering, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;
- de nommer Cándida Gillespie, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat à durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Doeke van der Molen

Gérant

Référence de publication: 2008092194/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06472. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080105900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

ITT Industries Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 89.548.

—
EXTRAIT

À partir du 19 novembre 2007, l'adresse de Danielle Kolbach, gérant de ITT Industries Luxembourg Sàrl, a été transféré au 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008092160/2460/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07668. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080105819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

PB Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 96.930.

—
Extrait pour mentions aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 13 juin 2008 à 15 heures au Luxembourg, que les actionnaires ont:

1. Pris acte de la démission de l'administrateur, Monsieur Gustave VOGEL.
2. Décision de nommer à la fonction d'administrateur Madame Raymonde BELONCLE, retraitée, né à Nogent-le-Rotrou (France), le 18.10.1927, domicilié à F-28400 Margon, 8, rue de la Marquisière. L'administrateur nommé achèvera le mandat de son prédécesseur.
3. Pris acte de la démission du commissaire aux comptes, la société anonyme EUROTRUST, avec siège social au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
4. Décision de nommer à la fonction de commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée LPF LUX, avec siège social à L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.635. Le commissaire aux comptes nommé achèvera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2008092189/7343/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07704. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080105801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Nova Editor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.509.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Pour NOVA EDITIOR S.A.

Signature

Référence de publication: 2008092217/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04199. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

**Anglo American Investments (China) 1, Société Anonyme,
(anc. Tarmac Investments 1 S.A.).**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 96.287.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Signature

Administrateur, Gérant

Référence de publication: 2008092374/1115/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS03928. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Transacta International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 46.990.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 10 juillet 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société TRANSACTA INTERNATIONAL SA, ayant eu son siège social à L-1526 LUXEMBOURG, 50, Val Fleuri.

Les frais ont été mis à charge de la masse.

Pour extrait conforme

M^e Joëlle NICLOU

Le liquidateur

Référence de publication: 2008092569/7872/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08101. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

MedLX1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.940.

In the year two thousand and eight, on the eighth day of July.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of MedLX1 S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri HELLINCKX, prenamed, on 23 September 2005, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.940 and whose articles of association (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association (the "Mémorial"), number 204 dated 28 January 2006. The Articles were lastly amended pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, dated 14 March 2008, published in the Mémorial, number 1060 dated 29 April 2008.

The meeting is presided by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, who appoints as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

I.- The names of the shareholders of the Company (the "Shareholders"), present or represented at the meeting, the proxies of the represented Shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

II.- It appears from the attendance list, that the one million three hundred sixty-one thousand eight hundred fifty-five (1,361,855) registered shares representing the whole share capital of the Company, are represented at this meeting. All the Shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company with an amount of three hundred forty-five thousand Euro (EUR 345,000.-) in order to raise it from its current amount of two million seven hundred twenty-three thousand seven hundred ten Euro (EUR 2,723,710.-) to three million sixty-eight thousand seven hundred ten Euro (EUR 3,068,710.-), by contribution in cash, by creating and issuing one hundred seventy-two thousand five hundred (172,500) new registered shares (the "New Shares"), with a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each;

Subscription and payment of the New Shares by the existing Shareholders;

2. Amendment of the first paragraph of the article 5 of the Articles in order to reflect the share capital increase; and

3. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously by the general meeting of Shareholders:

First resolution

The general meeting of the Shareholders resolves to increase the issued share capital of the Company with an amount of three hundred forty-five thousand Euro (EUR 345,000.-) in order to raise it from its current amount of two million seven hundred twenty-three thousand seven hundred ten Euro (EUR 2,723,710.-) to three million sixty-eight thousand seven hundred ten Euro (EUR 3,068,710.-), by contribution in cash, by creating and issuing one hundred seventy-two thousand five hundred (172,500) New Shares, with a nominal value of two Euro (EUR 2.-), to be paid up by contribution in cash.

Subscription and payment

1.- DUKE STREET CAPITAL V LIMITED, a company incorporated under the laws of England, having its registered office at Almack House, 28 King Street, London SW1Y 6XA and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under the number 4071494;

2.- DUKE STREET CAPITAL V, GmbH & CO KG, having its registered office at Mainzer Landstrasse 46, 60325 Frankfurt am Main, Germany, represented by its general partner DUKE STREET CAPITAL V VERWALTUNGS, GmbH, a company incorporated under the laws of Germany having its registered office at Mainzer Landstrasse, 46, 60325, Frankfurt am Main, Germany and registered with the Commercial Register of the Local Court of Frankfurt am Main under the number HRB53962; and

3.- Pierre Louis Le Faou, born on 27 July 1950 in Asnieres (France), residing at Craigisla, Old Avenue St George's Hill Weybridge, Surrey KT13 0PZ, United Kingdom,

all of them being represented by Annick Braquet, prenamed, by virtue of proxies given under private seal, declared to subscribe and fully pay in as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (in EUR)
DUKE STREET CAPITAL V LIMITED	161,102	322,204
DUKE STREET CAPITAL V, GmbH&CO	7,948	15,896
Pierre Louis Le Faou	3,450	6,900
Total	172,500	345,000

All the one hundred seventy-two thousand five hundred (172,500) New Shares have been fully paid up by contribution in cash so that the amount of three hundred forty-five thousand Euro (EUR 345,000.-) is as now at the disposal of the Company as it has been proven to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Second resolution

Further to the share capital increase of the Company, the general meeting of the Shareholders resolves to amend the first paragraph of the article 5 of the Articles, which shall read as follows:

"5.1. The subscribed capital is set at three million sixty-eight thousand seven hundred ten Euro (EUR 3,068,710.-), divided into one million five hundred thirty-four thousand three hundred fifty-five (1,534,355) registered shares with a par value of two Euro (EUR 2) each, fully paid up (by 100%)."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 4,000.- (four thousand euro).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MedLX1 S.A. constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée suivant acte par-devant Maître Henri Hellinckx, sus-mentionné, en date du 23 septembre 2005, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.940 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association (le "Mémorial"), numéro 204 en date du 28 janvier 2006. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte par-devant Maître Henri Hellinckx, précité, en date du 14 mars 2008, publiés au Mémorial numéro 1060 en date du 29 avril 2008.

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

I.- Les noms des actionnaires de la Société (les "Actionnaires"), présents ou représentés à l'assemblée, les procurations des Actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

II.- Il ressort de la liste de présence que les un million trois cent soixante-et-un mille huit cent cinquante-cinq (1.361.855) actions nominatives représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentés à la présente assemblée. Tous les Actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer à toute formalité ou condition de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent quarante-cinq mille Euros (EUR 345.000,-) afin de le porter de son montant actuel de deux millions sept cent vingt-trois mille sept cent dix Euros (EUR 2.723.710,-) à trois millions soixante-huit mille sept cent dix Euros (EUR 3.068.710,-), par apport en numéraire, par la création et l'émission de cent soixante-douze mille cinq cents (172.500) nouvelles actions (les "Nouvelles Actions") ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2) chacune;

Souscription et paiement des Nouvelles Actions par les Actionnaires existants;

2. Modification du paragraphe premier de l'article 5 des Statuts suite à l'augmentation de capital; et

3. Divers.

Après délibération, l'assemblée générale des Actionnaires a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale des Actionnaires décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de trois cent quarante-cinq mille Euros (EUR 345.000,-) afin de le porter de son montant actuel de deux millions sept cent vingt-trois mille sept cent dix Euros (EUR 2.723.710,-) à trois millions soixante-huit mille sept cent dix Euros (EUR 3.068.710,-), par apport en numéraire, par la création et l'émission de cent soixante-douze mille cinq cents (172.500) Nouvelles Actions ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2) chacune, devant être payées par un apport en numéraire.

Souscription et libération

1.- DUKE STREET CAPITAL V LIMITED, une société constituée suivant le droit anglais, ayant son siège social à Almack House, 28 King Street, Londres SW1Y6XA et immatriculée au Registre des Sociétés d'Angleterre et Pays de Galles sous le numéro 4071494;

2.- DUKE STREET CAPITAL V, GmbH & CO KG ayant son siège social à Mainzer Landstrasse 46, 60325 Frankfurt am Main, Allemagne, représentée par son associé gérant DUKE STREET CAPITAL V VERWALTUNGS, GmbH, une société constituée suivant le droit allemand, ayant son siège social à Mainzer Landstrasse 46, 60325 Frankfurt am Main, Allemagne et immatriculée au Registre du Commerce de la Cour de Francfort-sur-le-Main sous le numéro HRB53962; et

3.- Pierre Louis Le Faou, né le 27 juillet 1950 à Asnières (France), domicilié à Craigisla, Old Avenue St George's Hill Weybridge, Surrey KT13 0PZ, Royaume-Uni,

tous étant représentés par Annick Braquet, en vertu de procurations sous seing privé demeurées annexées aux présentes, ont déclaré souscrire et libérer intégralement comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Prix de souscription (EUR)
DUKE STREET CAPITAL V LIMITED	161.102	322.204
DUKE STREET CAPITAL V, GmbH&CO	7.948	15.896
Pierre Louis Le Faou	3.450	6.900
Total	172.500	345.000

La totalité des cent soixante-douze mille cinq cents (172.500) Nouvelles Actions ont été entièrement libérées par apport en numéraire de telle sorte que le montant de trois cent quarante cinq mille Euros (EUR 345.000,-) est à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Seconde résolution

Suite à l'augmentation de capital, l'assemblée générale des Actionnaires décide de modifier le paragraphe premier de l'article 5 des Statuts qui aura la teneur suivante:

"5.1. Le capital souscrit est fixé à trois millions soixante-huit mille sept cent dix Euros (EUR 3.068.710,-), divisé en un million cinq cent trente-quatre mille trois cent cinquante-cinq (1.534.355) actions nominatives ayant une valeur nominale de deux Euro (EUR 2) chacune, entièrement libérées (à 100%)".

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 4.000.- (quatre mille euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant plus la parole, l'assemblée est close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après que lecture de l'acte a été faite aux comparants dont le notaire connaît les nom, prénom, état civil et résidence, ils ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2008, Relation: LAC/2008/28282. — Reçu mille sept cent vingt-cinq euros (0,50% = 1.725.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008092589/242/170.

(080106618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Frontier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 136.011.

L'an deux mille huit, le quinze juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "FRONTIER S.A." (la "Société"), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 136 011, et fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 janvier 2008, 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 571 du 06 mars 2008, page 27405.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 avril 2008, publié au Mémorial numéro 1168 du 14 mai 2008, page 56043.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine AGOSTINI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Décision d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de NEUF CENT CINQUANTE MILLE EUROS (950'000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune à un montant de NEUF CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE EUROS (981'000.- EUR) qui sera représenté, après l'augmentation de capital projetée, par neuf mille huit cent dix (9'810) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, par la création et l'émission de NEUF MILLE CINQ CENTS (9'500) actions nouvelles supplémentaires ayant chacune une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR), chaque action, avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir de l'assemblée générale extraordinaire décidant sur l'augmentation de capital.

2) Décision d'accepter à la souscription intégrale des actions nouvelles émises par la Société, Monsieur Marco BORELLO, administrateur de société, demeurant Via Vienna 14/A, Ladispoli (Italie), en sa qualité de nouvel actionnaire de la Société, les actionnaires existant ayant renoncé, dans la mesure nécessaire, à leur droit préférentiel de souscription lors de la souscription des actions nouvelles.

3) Libération entière de ces nouvelles actions émises, par un apport en capital d'un immeuble sis à Rome, Via Roccaporena, n° 18, escalier B, deuxième étage, int. 3 sans le zone Collina Fleming, inscrit au Registre du cadastre de la Ville de Rome, plus amplement comportant un Appartement, Feuille 243, parcelle 91, sub. 27, z.c. 4, cat. A/2, classe 4, pièces, R.C. 2.272,41 Euro et un Grenier, Feuille 243, parcelle 91, sub. 27, z.c. 4, cat. C/2, surface 5 m², R.C. 41,83 EUR, tous les deux inscrits au nom de Monsieur Marco BORELLO, prénommé, le tout pour une valeur de marché estimée à NEUF CENT CINQUANTE MILLE EUROS (950'000.- EUR) et basé sur un rapport établi par le réviseur d'entreprises, la société "VAN CAUTER-SNAUWAERT & Co S.à r.l.", avec siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, en date du 11 juillet 2008, en conformité avec l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée concernant les sociétés commerciales.

4) Décision de modifier l'article cinq (5) premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter ladite augmentation de capital.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social actuellement fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions ordinaire d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) par action, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE de procéder à une augmentation de capital de la Société à concurrence d'un montant de NEUF CENT CINQUANTE MILLE EUROS (950'000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune à un montant de NEUF CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE EUROS (981'000.- EUR) qui sera représenté, après l'augmentation de capital projetée, par neuf mille huit cent dix (9'810) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, par la création et l'émission de NEUF MILLE CINQ CENTS (9'500)

actions nouvelles supplémentaires ayant chacune une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR), chaque action, avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir de l'assemblée générale extraordinaire décidant sur l'augmentation de capital.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont, dans la mesure nécessaire, renoncé à leur droit de souscription préférentiel, lors de la souscription des actions nouvellement émises par la Société et DECIDE d'admettre à la souscription de la totalité des NEUF MILLE CINQ CENTS (9'500) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) par:

Monsieur Marco BORELLO, administrateur de société, demeurant Via Vienna 14/A, Ladispoli (Italie),

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes:

la société "LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", en abrégé "INTERCONSULT S.A.", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, représentée aux fins des présentes par:

a) Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, juriste, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

Laquelle société intervenante, agissant en sa qualité de mandataire spéciale du seul souscripteur, Monsieur Marco BORELLO, prénommé,

en vertu d'une procuration lui donnée à Ladispoli, le 14 juillet 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par tous les membres du bureau et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

Laquelle société mandataire, agissant en sa susdite qualité, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, a déclaré, par ses représentants susnommés avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société anonyme dénommée "FRONTIER S.A." et a déclaré vouloir souscrire au nom et pour le compte du seul souscripteur, Monsieur Marco BORELLO, prénommé, les NEUF MILLE CINQ CENTS (9'500) actions nouvellement émises, d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

La même société intervenante a déclaré libérer intégralement les NEUF MILLE CINQ CENTS (9'500) actions nouvellement souscrites par le souscripteur susmentionné, au moyen d'un apport en nature de la Société "FRONTIER S.A." d'un immeuble sis à Rome (Italie) et plus amplement désigné ci-après:

Désignation

Dans un immeuble sis à Rome, Via Roccaporena, n ° 18, escalierB, deuxième étage, int. 3 quartier Collina Fleming, inscrit au Registre du cadastre de la Ville de Rome, plus amplement comportant un Appartement, Feuille 243, parcelle 91, sub. 27, z.c. 4, cat. A/2, classe 4, 8 pièces, R.C. 2.272,41 Euro et un Grenier, Feuille 243, parcelle 91, sub. 39, z.c. 4, cat. C/2, surface 5 m2, R.C. 41,83 EUR, tous les deux inscrits au nom de Monsieur Marco BORELLO, prénommé.

Titre de propriété

Monsieur Marco BORELLO, prénommé a acquis les biens et droits immobiliers présentement apportés à la Société, sur Monsieur Carlo DEODATO, aux termes d'un acte de vente reçu par Maître Riccardo de Corato, notaire de résidence à I-00197 Rome, Via A, Bertoloni, 26/a, en date du 29 mai 2008, numéro 86206 de son répertoire et enregistré à Rome (Italie), le 04 juin 2008 sous le numéro 22482 serie IT et transcrit à Rome (I), le 05 juin 2008, sous le numéro 39674,

ainsi que cela est plus amplement désigné et précisé dans un certificat établi à Rome (Italie) par le prédit notaire Riccardo de Corato, en date du 19 juin 2008.

Estimation

Les biens et droits immobiliers sont estimés, selon la valeur de marché à NEUF CENT CINQUANTE MILLE EUROS (950'000.- EUR), ainsi que cela découle du rapport du réviseur d'entreprises mentionné ci-après:

Rapport de revision

Conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, le prédit apport a fait l'objet d'un rapport, établi en date du 11 juillet 2008 par le réviseur d'entreprises, la société "VAN CAUTER-SNAUWAERT & Co S.à r.l.", avec siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, lequel conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspondrait pas au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 9.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) par action."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par tous les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé en même temps avec lui.

Conditions de l'apport immobilier

L'entrée en jouissance des biens et droits immeubles ci-avant apportés est fixée à ce jour, date à laquelle les impôts fonciers et autres redevances sont à charge de la Société "FRONTIER S.A."

Les biens et droits immobiliers sont apportés en pleine propriété et dans l'état dans lequel ils se trouvent actuellement avec toutes les appartenances et dépendances, ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives, occultes ou apparentes, continues ou discontinues pouvant y être attachés.

Il n'est donné aucune garantie pour les contenances exactes des immeubles ni pour les autres indications cadastrales.

Il résulte encore d'une attestation, contenue dans le certificat prémentionné et délivré par le notaire Riccardo de Corato, prénommé, que les biens et biens et droits immobiliers ne sont grevés d'aucune inscription.

Il est renoncé pour autant que de besoin à toutes inscriptions d'office et le conservateur des hypothèques est expressément dispensé de prendre inscription d'office lors de la transcription du présent acte pour quelque cause que ce soit.

L'apport comprend également tous les éléments incorporels tels que contrats de location, ainsi que tous les droits quelconques, créances, bénéfices et avantages découlant ou pouvant découler de toutes conventions conclues avec des tiers et de tous litiges.

La Société est tenue de respecter les baux soit verbaux soit écrits pouvant exister et sera par contre subrogée dans tous les droits des souscripteurs contre les locataires.

Troisième résolution

Il a été encore décidé de donner tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société de nommer, dans une réunion à part, une personne responsable pour procéder à l'exécution du présent acte et notamment pour en assurer la publication et la transcription au bureau des hypothèques compétent en Italie.

En particulier, pouvoir sera accordé à cette personne désignée de procéder si besoin en est, à tout ajout, toutes rectifications ou modifications ayant trait aux désignations et contenances cadastrales, ainsi qu'à toutes déclarations supplémentaires additives, modificatives ou autres concernant le titre de propriété, l'exécution de domicile, le fisc, et d'une manière générale à faire et signer toutes déclarations rendues nécessaires pour l'enregistrement et la transcription du présent acte, le tout avec pouvoir de substitution.

Par ailleurs cette même personne à choisir sera désigné également représentant de la Société pour les rapports fiscaux en Italie.

Les actionnaires donnent, préalablement à ces démarches, par la présente pleine et entière décharge au notaire instrumentant quant aux formalités à accomplir en Italie.

Quatrième résolution

Suite à l'augmentation de capital qui précède, par apport desdites parts d'immeubles sises à Rome (Italie) en capital de la Société, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital. L'assemblée générale extraordinaire décide de donner dorénavant la teneur suivante au premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts de la société:

" **Art. 5. premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à NEUF CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE EUROS (981'000.- EUR) représenté par neuf mille huit cent dix (9'810) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. SCARCELLI, C. AGOSTINI, F. CANNIZZARO di BELMONTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 juillet 2008, Relation: EAC/2008/9593. — Reçu quatre mille sept cent cinquante Euros (950.000.- à 0,5% = 4.750.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich, en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Remich, le 22 juillet 2008.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2008092591/239/184.

(080106785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

GEEMF III Holdings Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.184.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fifteenth day of July.

Before Maître Blanche Moutrier, notary public residing at 32 A, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appear:

1. GEEMF III Holdings, LLC, a limited liability company organized under the laws of Delaware (United States of America), having its registered office at 5471 Wisconsin Ave, Suite 300, Chevy Chase, Maryland 20815, United States of America;
2. Global Environment Emerging Markets Fund III, LP, a limited partnership organized under the laws of Alberta (Canada), having its registered office at 5471 Wisconsin Avenue, Suite 300, Chevy Chase, MD 20815, United States of America;
3. GEEMF III Holdings (Gibraltar) Limited, a company organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar;

All here duly represented by Mr. Raphaël Collin, with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The above mentioned proxies, being initialed "ne varietur" by the appearing parties, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have in their authorized capacities requested that the notary draw up the following articles of association of a "société en commandite par actions", the incorporation of which such parties have approved.

Art. 1. Form and Name. There exists among the general shareholder (actionnaire commandité) (the "General Shareholder") of the Company and the limited shareholders (actionnaires commanditaires) (the "Limited Shareholders") of the Company, and all those persons or entities who may become Limited Shareholders in the future, a société en commandite par actions (a corporate partnership limited by shares) under the name of GEEMF III Holdings Luxembourg S.C.A. (the "Company"), governed by the present article of association (the "Articles") and by the Luxembourg law, in particular the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law").

The General Shareholder and the Limited Shareholders will be referred to, where the context so requires, individually as a "Shareholder" and collectively as the "Shareholders".

Art. 2. Term. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

The Company shall not come to an end in the event of the occurrence of the resignation, dissolution, bankruptcy or insolvency of the General Shareholder.

Art. 3. Purposes. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by a resolution of the General Shareholder.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of Shareholders deliberating in the manner required for amendment of the Articles without the requirement of the consent of the General Shareholder.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In even that the General Shareholder (as the case may be) should determine that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the case of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the General Shareholder.

Art. 5. Share Capital. The subscribed share capital of the Company is set at USD 60,000 (sixty thousand United States Dollars) divided into 59,999 (fifty-nine thousand nine hundred ninety-nine) limited shares with a par value of USD 1 (one United States Dollar) held by the Limited Shareholders (the "Limited Shares") (Actions de Commanditaires) and 1 (one) unlimited share held by the General Shareholder (the "Unlimited Share") (Action de Commandite) with a par value of USD 1 (one United States Dollar).

The Unlimited Share and the Limited Shares will be individually referred hereafter to as an "Ordinary Share" and collectively as the "Ordinary Shares".

The Company may issue in the future, upon a resolution of the extraordinary general meeting of Shareholders, mandatory redeemable preferred shares with a par value of USD 1 (1 United States Dollar) each (the "MRPS" and/or the "Preferred Shares").

The Ordinary Shares and the Preferred Shares will be individually referred hereafter to as a "Share" and collectively as the "Shares".

Art. 6. Shares. The Company recognizes only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed or designated by the joint holders as the sole owner in relation to the Company.

The Shares are in registered form. The Shares are not certificated but a certificate (certificat d'inscription nominative) witnessing the registration of the relevant Shareholder in the share register of the Company and the number of Shares held by him/it shall be issued by the Company on request of the Shareholder.

A share register shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

Art. 7. Redemption and transfer of Shares. The Company is authorized to redeem the Ordinary Shares within the limits and conditions set by Article 49-2 of the Law and the Preferred Shares within the limits and conditions set by Article 49-8 of the Law.

Limited Shares as well as Unlimited Shares may be freely transferred.

Transfers shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the share register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorized representatives. The Company may accept and enter in the share register a transfer of Shares on the basis of correspondence or other documents satisfactory to the Company evidencing the agreement between the transferor and the transferee.

Art. 8. Liability of Shareholders. The Limited Shareholders are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company.

The General Shareholder's liability shall be unlimited.

Art. 9. Meetings of Shareholders. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the convening notice of meeting, on each 10 June, at 10 a.m. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting.

All meetings of Shareholders shall be chaired by the General Shareholder or by any person duly authorized to represent it.

Art. 10. Notice, quorum, proxies, majority. The notice periods and quorum rules required by the Law shall apply with respect to the meetings of Shareholders, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.

Each Share, without distinction, shall carry one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person, whether a Shareholder or not, as its proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram, telex or any other suitable telecommunication means.

Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of Shareholders which has been validly convened will be passed by a simple majority of those present and voting without the necessary consent of the General Shareholder.

Art. 11. Convening notice. Shareholders' meetings shall be convened by the General Shareholder or by the Supervisory Board (as defined below), pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address on record in the share register of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The General Shareholder may determine all practical modalities that must be fulfilled by Shareholders for them to participate in any meeting of Shareholders.

Art. 12. Powers of the meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders. It may resolve on any item generally whatsoever without the consent of the General Shareholder.

Art. 13. Management. The Company shall be managed by the General Shareholder, who shall be the unlimited liable shareholder (actionnaire-gerant-commandite) and who shall be personally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

GEEMF III Holdings, LLC is the current General Shareholder of the Company.

The General Shareholder is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by the Law or by these Articles to the meeting of Shareholders or to the Supervisory Board (as defined below).

Except as otherwise expressly provided, the General Shareholder shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

The General Shareholder is authorized to delegate its powers and to confer limited mandates for specific businesses to one or several agents, except to Limited Shareholders, but shall not delegate in a general manner all its powers of management.

The General Shareholder shall represent the Company in all legal proceedings both as claimant or defendant. The summons and any other procedural acts are validly issued in the name of the Company.

The decisions of the General Shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Art. 14. Authorized signature. The Company shall be bound by the corporate signature of the General Shareholder or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Shareholder as the General Shareholder shall determine in its discretion.

Art. 15. Supervisory Board. The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a supervisory board composed of at least three members (the "Supervisory Board").

The Supervisory Board may be consulted by the General Shareholder on such matters as the General Shareholder may determine.

The members of the Supervisory Board may be Shareholders, other than the General Shareholder, or not. The members of the Supervisory Board are appointed by a simple majority vote of the meeting of Shareholders for a maximum term of six years, which shall be renewable. The members of the Supervisory Board may be dismissed at any time and at the sole discretion of the meeting of Shareholders.

In the event of a vacancy in the Supervisory Board because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Supervisory Boards may meet and may elect by a majority vote a member of the Supervisory Board to fill such vacancy until the next meeting of Shareholders.

If the majority of the members of the Supervisory Board vacates the office, a meeting of Shareholders shall be convened in order to appoint a new Supervisory Board.

The general meeting of Shareholders shall determine the remuneration of the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman (appointed by the Supervisory Board from amongst its members) or by the General Shareholder.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board with at least eight (8) days prior notice, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing, whether in original or by cable, telegram, telefax, telex, or any suitable telecommunication mean of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board. If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of Supervisory Board, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, whether in original or by cable, telegram, telex, telefax or other suitable telecommunication mean another member as his proxy.

Any and all members may participate in any meeting of the Supervisory Board by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating to the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the Supervisory Board.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented.

Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting. Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

Art. 16. Minutes of the Supervisory Board. The minutes of a meeting of the Supervisory Board shall be signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who chaired such meeting. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the chairman pro tempore or by 2 (two) members of the Supervisory Board.

Art. 17. Accounting year - Accounts. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and it shall terminate on 31 December of each year.

Art. 18. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve as required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital of the Company as stated in article 5 hereof as increased or reduced from time to time.

The General Shareholder shall determine how the annual net profits shall be disposed of and it shall decide to pay dividends from time to time, as it, in its discretion, believes to suit best the corporate purpose and policy of the Company.

The general meeting of Shareholders shall have to prior approve the General Shareholder's decision to pay dividends as well as the profit allocation proposed by the General Shareholder.

The General Shareholder may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 19. Qualified auditor. Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on trade and companies register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of Shareholders without the requirement of the consent of the General Shareholder amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises" in accordance with the Law.

Art. 20. Dissolution and liquidation. The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the meeting of Shareholders without the requirement of the consent of the General Shareholder.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed, by the meeting of Shareholders which shall also determine their powers and their remuneration without the requirement of the consent of the General Shareholder.

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by the Law, without the requirement of the consent of the General Shareholder.

Art. 22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined by application of the provisions of the Law.

Transitional measures

The first financial year begins today and ends on 31 December 2008.

Subscription

The appearing parties hereby declare to subscribe to the 60,000 (sixty thousand) shares issued by the Company as follows:

- GEEMF III Holdings, LLC, prenamed, subscribes to 1 (one) unlimited share;
- Global Environment Emerging Markets Fund III, LP, prenamed, subscribes to 1 (one) limited share; and
- GEEMF III Holdings (Gibraltar) Limited, prenamed, subscribes to 59,998 (fifty-nine thousand nine hundred ninety-eight) limited shares.

All the Shares have been fully paid in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of Costs

For registration purposes, the corporate capital is evaluated at 37.838,17.- EURO.

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about EURO 2.300.-.

Resolutions of the Shareholders

The above named parties, representing the entirety of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting of Shareholders (the "Meeting") and having stated that the Meeting is regularly constituted, have unanimously resolved the following resolutions:

1) The number of the members of the Supervisory Board is set at 4 (four).

The following persons are appointed as members of the Supervisory Board:

- Mr. Brian James Foist, having its personal address at 5123 Bradley Lane, Chevy Chase, Maryland 20815, United States of America;

- Mr. Hugh Jeffrey Leonard, having its personal address at 2 Farmington Court, Chevy Chase, Maryland 20815, United States of America;

- Mr. Jean-Jacques Josset, having its professional address at 46 A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Marco Weijermans, having its professional address at 46 A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2) The Company's registered office shall be at 46 A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

3) The term of office of the members of the Supervisory Board shall end at the annual general meeting to be held in 2014.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand and seal in Luxembourg City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille huit, le quinzième jour de juillet.

Devant la soussignée Maître Blanche Moutrier, notaire résidant à 32 A, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Comparaissent:

1. GEEMF III Holdings, LLC, une société organisée sous le droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), dont le siège social est sis 5471 Wisconsin Avenue, Suite 300, Chevy Chase, Maryland 20815, Etats-Unis d'Amérique;

2. Global Environment Emerging Markets Fund III, LP, une société organisée sous le droit de l'État d'Alberta (Canada), dont le siège social est sis 5471 Wisconsin Avenue, Suite 300, Chevy Chase, Maryland 20815, Etats-Unis d'Amérique;

3. GEEMF III Holdings (Gibraltar) Limited, une société organisée sous le droit de Gibraltar, dont le siège social est sis Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar;

Toutes les parties comparantes étant ici dûment représentées par Maître Raphaël Collin, ayant son adresse professionnelle au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations accordées sous seing privé.

Les procurations susmentionnées, parafées «ne varietur» par les parties comparantes et par le soussigné notaire, resteront jointes au présent acte qui sera déposé simultanément auprès des autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes ont, en leurs qualités autorisées, demandé que le notaire rédige les présents statuts d'une société en commandite par actions dont la constitution a été approuvée par ces parties.

Art. 1^{er}. Forme et dénomination. Il existe entre l'actionnaire commandité (l'«Actionnaire Commandité») de la Société et les actionnaires commanditaires (les «Actionnaires Commanditaires») de la Société, et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir Actionnaires Commanditaires de la Société à l'avenir, une société en commandite par actions, nommée GEEMF III Holdings Luxembourg S.C.A. (la «Société») réglementée par les présents statuts (les «Statuts») et par la loi luxembourgeoise, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Actionnaire Commandité et les Actionnaires Commanditaires seront ci-après nommés, lorsque le contexte l'impose, individuellement un «Actionnaire» et collectivement les «Actionnaires».

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société survivra en cas de démission, de dissolution, de faillite ou d'insolvabilité de l'Actionnaire Commandité.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participations, d'apports, de souscriptions, de prise ferme ou d'options d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale, de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut également exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière et intellectuelle dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect, qui pourrait s'avérer utile à la réalisation de ces objets.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, au Grand-duché du Luxembourg. Le siège social de la Société pourra être transféré au sein de la municipalité de la ville de Luxembourg par une résolution de l'Actionnaire Commandité.

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-duché du Luxembourg par résolution d'une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant de la manière requise pour modifier les Statuts sans que le consentement de l'Actionnaire Commandité ne soit requis.

La Société pourra établir des bureaux et succursales (qu'ils soient ou pas un établissement permanent) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où l'Actionnaire Commandité (le cas échéant) estimerait que des circonstances ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire sont survenus ou imminents, et que ces circonstances ou événements sont susceptibles d'interférer sur les activités normales de la Société sur le lieu de son siège social, ou sur les communications entre ledit siège social et les personnes se trouvant à l'étranger, le siège social peut être momentanément transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; Ce type de mesure provisoire n'affectera pas la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, demeurera une société de droit luxembourgeois. Ce type de mesure provisoire sera prise et notifiée à toute partie intéressée par l'Actionnaire Commandité.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à 60.000 USD (soixante mille Dollars Américains), réparti en 59.999 (cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix neuf) actions de commanditaires d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) détenue par les Actionnaires Commanditaires (les «Actions de Commanditaires») et 1 (une) action de commandité détenue par l'Actionnaire Commandité (l'«Action de Commandité») d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain).

L'Action de Commandité et les Actions de Commanditaires sont individuellement dénommées une «Action Ordinaire» et collectivement les «Actions Ordinaires».

La Société pourra émettre dans le futur, suite à une résolution prise en assemblée générale extraordinaire des Actionnaires, des actions préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «MRPS» et/ou les «Actions Préférentielles»).

Les Actions Ordinaires et les Actions Préférentielles sont individuellement dénommées une «Action» et collectivement les «Actions».

Art. 6. Émission d'Actions. La Société ne reconnaît qu'un seul porteur par Action; dans le cas où une Action serait détenue par plusieurs personnes, la Société sera en droit de suspendre l'exercice de tous les droits associés à cette Action jusqu'à ce qu'une personne ait été nommée ou désignée par les co-porteurs comme seul et unique propriétaire de cette Action, à l'égard de la Société.

Les Actions se présentent sous forme nominative. Les Actions ne sont pas certifiées, mais la Société émettra à la demande de l'Actionnaire un certificat d'inscription nominative témoignant de l'inscription de l'Actionnaire concerné au registre des actions de la Société et du nombre d'Actions qu'il détient.

Un registre des Actions sera conservé au siège social de la Société. Ce registre indiquera le nom de chacun des Actionnaires, son lieu de résidence ou son domicile élu, le nombre d'Actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la cession éventuelle de ces Actions et les dates de ces cessions.

Art. 7. Rachat et cession d'Actions. La Société est autorisée à racheter les Actions Ordinaires dans les limites et les conditions définies à l'article 49-2 de la Loi et les Actions Préférentielles dans les limites et les conditions définies à l'article 49-8 de la Loi.

Les Actions de Commanditaires et les Actions de Commandité pourront être librement cédées.

Les cessions seront effectuées au moyen d'une déclaration de cession inscrite au registre des Actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou leurs représentants dûment autorisés. La Société pourra accepter et inscrire au registre des Actions une cession d'Actions sur la base de correspondances ou d'autres documents satisfaisants pour la Société enregistrant l'accord entre le cédant et le cessionnaire.

Art. 8. Responsabilité des Actionnaires. Les Actionnaires Commanditaires sont uniquement responsables à hauteur du montant de leur apport en capital à la Société.

La responsabilité de l'Actionnaire Commandité sera illimitée.

Art. 9. Assemblée générale des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires aura lieu, conformément à la Loi, à Luxembourg, au siège social de la Société, ou en tout autre lieu tel qu'indiqué dans la convocation à cette assemblée, chaque 10 juin à 10 heures. Si ce jour est un jour férié dans la ville de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle aura lieu le jour ouvré suivant au Luxembourg.

D'autres assemblées générales d'Actionnaires pourront avoir lieu aux lieux et dates spécifiés dans les convocations respectives à ces assemblées.

Toutes les assemblées générales d'Actionnaires seront présidées par l'Actionnaire Commandité ou par toute personne dûment autorisée à le représenter.

Art. 10. Convocation, quorum, procurations, majorité. Les périodes de convocation et les règles de quorum imposées par la Loi s'appliqueront aux assemblées générales des Actionnaires de la Société, ainsi qu'au déroulement de ces assemblées générales, sauf indication contraire des Statuts.

Chaque Action, sans distinction, sera assortie d'une voix. Un Actionnaire pourra intervenir lors d'une quelconque assemblée générale des Actionnaires en désignant par écrit une autre personne, que celle-ci soit Actionnaire ou non, comme son mandataire, soit par le biais d'un document original soit par télécopie, télégraphe, télégramme, télex ou par toute autre forme de télécommunication appropriée.

Sauf si la Loi ou les Statuts requièrent de procéder autrement, les résolutions d'une assemblée générale des Actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des personnes présentes et votantes sans le consentement nécessaire de l'Actionnaire Commandité.

Art. 11. Convocation aux assemblées générales. Les assemblées générales des Actionnaires seront convoquées par l'Actionnaire Commandité ou par le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous), par le biais d'une convocation précisant l'ordre du jour et envoyée par courrier recommandé, au minimum huit (8) jours avant la date de l'assemblée générale, à chaque Actionnaire à l'adresse de l'Actionnaire figurant au registre des actions de la Société.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des Actionnaires, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra se tenir sans convocation préalable.

L'Actionnaire Commandité peut déterminer toutes les modalités pratiques qui doivent être respectées par les Actionnaires pour prendre part aux assemblées générales des Actionnaires.

Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires. Toute décision quelle qu'elle soit pourra être adoptée sans le consentement de l'Actionnaire Commandité.

Art. 13. Administration. La Société sera administrée par l'Actionnaire Commandité, qui sera l'actionnaire-gérant-commandité responsable indéfiniment et qui sera personnellement responsable auprès de la Société de toutes les obligations auxquelles la Société ne pourrait faire face avec les actifs de la Société.

GEEMF III Holdings, LLC est l'Actionnaire Commandité de la Société.

L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous).

Sauf indication expresse contraire, l'Actionnaire Commandité disposera de l'autorité complète à sa discrétion pour exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles pour mettre en œuvre l'objet de la Société.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à déléguer ses pouvoirs et à conférer des mandats limités pour des activités spécifiques à un ou à plusieurs mandataires, mais il ne pourra pas déléguer d'une manière générale la totalité de ses pouvoirs de gestion.

L'Actionnaire Commandité représentera la Société dans toute procédure judiciaire en qualité de demandeur ou de défendeur. Les assignations et tous les autres actes de procédure sont valablement émis au nom de la Société.

Les décisions de l'Actionnaire Commandité sont enregistrées dans des procès-verbaux ou adoptées par écrit.

Art. 14. Signature autorisée. La Société sera liée par la signature sociale de l'Actionnaire Commandité ou par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toutes autres personnes auxquelles ce pouvoir aura été délégué par l'Actionnaire Commandité à sa discrétion.

Art. 15. Conseil de surveillance. Les affaires de la Société ainsi que sa situation financière, et plus particulièrement ses livres et ses comptes, feront l'objet du contrôle d'un conseil de surveillance composé au minimum de trois membres (le «Conseil de Surveillance»).

Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Actionnaire Commandité concernant toute question éventuelle qu'il détermine.

Les membres du Conseil de Surveillance pourront être des Actionnaires, autres que l'Actionnaire Commandité, ou non. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par vote à la majorité simple lors de l'assemblée générale des Actionnaires, et ce pour une durée d'au maximum six ans qui pourra être renouvelée. Les membres du Conseil de surveillance pourront être révoqués à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale des Actionnaires.

En cas de vacance au sein du Conseil de Surveillance en raison d'un décès, d'un départ à la retraite ou tout autre motif, les membres du Conseil de Surveillance restant pourront se réunir et élire à la majorité un membre qui comblera la vacance jusqu'à l'assemblée générale des Actionnaires suivante.

Si la majorité des membres du Conseil de Surveillance quitte leur poste, une assemblée générale des Actionnaires sera organisée afin de nommer un nouveau Conseil de Surveillance.

L'assemblée générale des Actionnaires décidera de la rémunération du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera réuni par son président (nommé par le Conseil de Surveillance parmi ses membres) ou par l'Actionnaire Commandité.

Une convocation écrite de chaque réunion du Conseil de Surveillance sera envoyée à tous ses membres au minimum huit (8) jours avant la date de cette réunion, excepté dans des circonstances exceptionnelles, auquel cas la nature de ces circonstances sera indiquée dans la convocation de la réunion. Cette obligation de convocation de chacun des membres pourra être levée par le consentement écrit, que ce soit par un original ou par télégraphe, télégramme, télécopie, télex ou toute autre forme de télécommunication appropriée. Une convocation distincte ne sera pas requise concernant les réunions individuelles organisées à des dates et dans des lieux prescrits par un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Surveillance. Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion pourra avoir lieu sans convocation préalable.

Tout membre pourra intervenir lors d'une réunion du Conseil de Surveillance en désignant un autre membre comme mandataire par écrit, que ce soit par un original ou par télégraphe, télégramme, télex, télécopie ou par toute autre forme de télécommunication appropriée.

Tous les membres pourront participer à une réunion du Conseil de Surveillance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre simultanément. Ce type de participation à une réunion du Conseil de Surveillance est réputée équivalente à une participation en personne.

Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement uniquement si, au minimum, la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions seront adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés à cette réunion. Les résolutions pourront également être adoptées par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs instruments écrits, signés par tous les membres.

Art. 16. Procès-verbal des séances du Conseil de Surveillance. Le procès-verbal des séances du Conseil de Surveillance sera signé par son président ou, en son absence, par le président faisant fonction qui préside cette séance. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux devant être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou dans d'autres circonstances seront signés par le président, ou par le président faisant fonction ou par deux (2) membres du Conseil de surveillance.

Art. 17. Exercice comptable - Comptes Sociaux. L'exercice comptable de la Société débutera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Répartition des bénéfices. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale, tel que l'impose la Loi. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société, tel qu'indiqué à l'article 5 ci-dessus et augmenté ou diminué de temps à autre.

L'Actionnaire Commandité décidera de la manière dont les bénéfices nets annuels seront utilisés, et il décidera de verser des dividendes le cas échéant, selon ce qu'il estimera, à discrétion, correspondre le mieux à l'objet social et à la politique de la Société.

L'assemblée générale des Actionnaires devra avaliser la décision de l'Actionnaire Commandité de verser des dividendes, ainsi que l'affectation des bénéfices proposée par l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité pourra décider de verser des dividendes intérimaires selon les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 19. Réviseur d'entreprise. Si les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, sont atteints, la Société devra confier le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires sans le consentement nécessaire de l'Actionnaire Commandité, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises conformément à la Loi.

Art. 20. Dissolution et liquidation. La Société pourra être dissoute volontairement par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires et sans le consentement de l'Actionnaire Commandité.

La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, qui fixera par ailleurs leurs pouvoirs et leur rémunération sans le consentement de l'Actionnaire Commandité.

Art. 21. Révisions. Les Statuts pourront être modifiés le cas échéant par une assemblée générale des Actionnaires, sous réserve des exigences de quorum et de majorité définies par la Loi, sans le consentement nécessaire de l'Actionnaire Commandité.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées par application des dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence ce jour et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription

Les parties comparantes, par les présentes, déclarent souscrire les 60.000 (soixante mille) actions émises par la Société comme suit:

- GEEMF III Holdings, LLC, susnommée, souscrit 1 (une) Action de Commandité;
- Global Environment Emerging Markets Fund III, LP, susnommée, souscrit 1 (une) Action de Commanditaire; et
- GEEMF III Holdings (Gibraltar) Limited, susnommée, souscrit 59.998 (cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-huit) Actions de Commanditaire.

Toutes les Actions ont été entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire soussigné.

Estimation des coûts

Pour les besoins de l'Enregistrement, le capital social est évalué à 37.838,17.-EURO.

Le montant approximatif des coûts, frais, salaires ou charges, sous quelque forme que ce soit, encourus ou facturés à la société en raison de sa constitution est approximativement évalué à EURO 2.300.-.

Résolutions des Actionnaires

Les parties susnommées, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant dûment convoquées, ont pris les mesures nécessaires pour réunir une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires (l'«Assemblée Générale») et, ayant déclaré que l'Assemblée Générale était régulièrement constituée; ont adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

- 1) Le nombre de membres du Conseil de Surveillance est fixé à 4 (quatre).

Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance:

- Monsieur Brian James Foist, résidant au 5123 Bradley Lane, Chevy Chase, Maryland 20815, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Hugh Jeffrey Leonard, résidant au 2 Farmington Court, Chevy Chase, Maryland 20815, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Jean-Jacques Josset, ayant son adresse professionnelle au 46 A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Marco Weijermans, ayant son adresse professionnelle au 46 A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg.

- 2) Le siège social de la Société est sis au 46 A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg.

- 3) Le mandat des membres du Conseil de Surveillance se terminera à la fin de l'assemblée générale annuelle qui sera organisée en 2014.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare ici qu'à la requête des parties comparantes susnommées, le présent acte est rédigé en anglais et suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

En foi de quoi le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg le jour indiqué en tête de ce document.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. Collin, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/AI. A.C., le 16 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9523. — Reçu cent quatre-vingt-neuf euros dix-neuf cents

37.838,18,-à 0,5% = 189,19,-.

Le Releveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 juillet 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008092673/272/494.

(080106866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Proimex Consult G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 46.607.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 9 juin 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, XVIII^e chambre siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société PROIMEX CONSULT GmbH Sàrl, ayant eu son siège social à L-1611 LUXEMBOURG, 65, av. de la Gare.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Maître Pierre FELTGEN
Liquidateur

Référence de publication: 2008092565/1421/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07660. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Alma Euro Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 87.217.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 20 mars 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société ALMA EURO HOLDING S.A., avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a mis les frais à la charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour original
Pour copie conforme
M^e Laurent LUCAS
Le liquidateur

Référence de publication: 2008092564/3012/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07616. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

IMC-International, Innovative Medical Care Lux Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 90.003.

—
EXTRAIT

Par jugement du 20 mars 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de la liquidation de la société IMC-INTERNATIONAL, INNOVATIVE MEDICAL CARE LUX HOLDING S.A., avec siège social à L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a mis les frais à la charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour original
Pour copie conforme
M^e Laurent LUCAS
Le liquidateur

Référence de publication: 2008092561/3012/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07624. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Order Humanitas Mundus Finance Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 78.299.

—
EXTRAIT

Par jugement du 20 mars 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société ORDER HUMANITAS MUNDUS FINANCE HOLDING S.A., avec siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling. Ce même jugement a mis les frais à la charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour original
Pour copie conforme
M^e Laurent LUCAS
Le liquidateur

Référence de publication: 2008092562/3012/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07621. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Tandorry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 69.340.

—
EXTRAIT

Par jugement du 20 mars 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la TANDORRY S.A., avec siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a mis les frais à la charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour original
Pour copie conforme
M^e Laurent LUCAS
Le liquidateur

Référence de publication: 2008092563/3012/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07618. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Besins International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 79.961.

—
Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 20 février 2008

- Les actionnaires décident de reconduire le mandat de l'administrateur actuel, soit Kitz S.A. pour une période de 4 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011.

- Les actionnaires décident de reconduire le mandat de l'administrateur actuel, soit Monsieur Marc Schintgen, pour une période de 4 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011.

- Les actionnaires décident de reconduire le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Marc Müller, pour une période de 4 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/7/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008092532/777/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04750. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Avafin-Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 39.181.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008092383/689/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00302. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Securisk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 57.005.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008092382/689/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00286. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

PEP Credit Investor Luxco SARL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 514.246,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.759.

In the year two thousand eight, the twentieth day of June,

Before M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of PEP Credit Investor Luxco SARL, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 138.759 (the Company). The Company has been incorporated on May 15, 2008 pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared PEP Credit Investor HKco Limited (formerly Gaining Round Limited), a company limited by shares incorporated under the laws of Hong Kong, having its registered office at 18th Floor, York House, The Landmark, 15 Queen's Road Central, Hong Kong, registered with the Hong Kong registration under number 1174408 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Caroline Muller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of four hundred eighty-nine thousand two hundred forty-six United States Dollars (USD 489,246) in order to bring the share capital from its present amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000), represented by twenty-five thousand (25,000) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each to five hundred fourteen thousand two hundred forty-six United States Dollars (USD 514,246), by way of the issue of four hundred eighty-nine thousand two hundred forty-six (489,246) new shares of the Company, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment of article 5.1. of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under items 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of four hundred eighty-nine thousand two hundred forty-six United States Dollars (USD 489,246) in order to bring the share capital from its present amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000), represented by twenty-five thousand (25,000) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each to five hundred fourteen thousand two hundred forty-six United States Dollars (USD 514,246), by way of the issue of four hundred eighty-nine thousand two hundred forty-six (489,246) new shares of the Company, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for the four hundred eighty-nine thousand two hundred forty-six (489,246) new shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of the senior subordinated notes of Education Management Corporation set forth in Exhibit A of the Valuation Certificate (as defined below) and as described in the attached balance sheet (the Assets).

The contribution in kind of the Assets to the Company in an aggregate amount of two million four hundred forty-six thousand two hundred twenty-nine United States Dollars and seventeen cents (USD 2,446,229.17) is to be allocated as follows:

(i) an amount of four hundred eighty-nine thousand two hundred forty-six United States Dollars (USD 489,246) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of one million nine hundred fifty-six thousand nine hundred eighty-three United States Dollars and seventeen cents (USD 1,956,983.17) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Assets to the Company is evidenced by, inter alia, a balance sheet of the Sole Shareholder dated June 20, 2008 and signed for approval by the management of the Sole Shareholder, which shows that the net asset value of the Assets contributed to the Company is worth at least of two million four hundred forty-six thousand two hundred twenty-nine United States Dollars and seventeen cents (USD 2,446,229.17).

It results furthermore from a certificate dated June 20, 2008, issued by the management of the Sole Shareholder (the Valuation Certificate) that:

"1. the senior subordinated notes of Education Management Corporation set forth in Exhibit A (the Assets) contributed by the Sole Shareholder to the Company are shown on the attached balance sheet as per June 20, 2008;

2. based on generally accepted accountancy principles the net worth of the Assets contributed to the Company per the attached balance sheet is valued at least at two million four hundred forty-six thousand two hundred twenty-nine United States Dollars and seventeen cents (USD 2,446,229.17) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

3. the contribution of the Assets to the Company is governed by and subject to the terms of a contribution agreement dated as of June 20, 2008 by and between the Sole Shareholder and the Company;

4. the Assets contributed to the Company are freely transferable by the Sole Shareholder and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value;

5. all formalities to transfer the legal ownership of the Assets contributed to the Company have been or will be accomplished by the management of the Sole Shareholder."

A copy of the above documents, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

	shares
PEP Credit Investor HKco Limited	514,246
Total:	514,246

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

"5.1. The share capital is set at five hundred fourteen thousand two hundred forty-six United States Dollars (USD 514,246) represented by five hundred fourteen thousand two hundred forty-six (514,246) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 10,500.- Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingtième jour de juin,

Par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de PEP Credit Investor Luxco SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.759 (la Société). La Société a été constituée le 15 mai 2008 suivant acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu PEP Credit Investor HKCo Limited (anciennement Gaining Round Limited), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Hong Kong, ayant son siège social au 18th Floor, York House The Landmark, 15 Queen's Road Central, Hong Kong, au registre de commerce de Hong Kong sous le numéro 1174408 (l'Associé Unique),

ici représenté par Caroline Muller, juriste, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre cent quatre-vingt-neuf mille deux cent quarante-six dollars américains (USD 489.246) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, à cinq cent quatorze mille deux cent quarante-six dollars américains (USD 514.246) par l'émission de quatre cent quatre-vingt-neuf mille deux cent quarante-six (489.246) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

2. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée au point 1^{er} ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1^{er} ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de quatre cent quatre-vingt-neuf mille deux cent quarante-six dollars américains (USD 489.246) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, à cinq cent quatorze mille deux cent quarante-six dollars américains (USD 514.246) par l'émission de quatre cent quatre-vingt-neuf mille deux cent quarante-six (489.246) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire quatre cent quatre-vingt-neuf mille deux cent quarante-six (489.246) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature se composant de titres subordonnés de premier rang de Education Management Corporation indiqués à l'Annexe A du Certificat d'Evaluation (défini ci-dessous) et décrit dans le bilan annexé (les Actifs).

L'apport en nature des Actifs à la Société d'un montant total de deux millions quatre cent quarante-six mille deux cent vingt-neuf dollars américains et dix-sept cents (USD 2.446.229,17) sera affecté comme suit:

(i) un montant de quatre cent quatre-vingt-neuf mille deux cent quarante-six dollars américains (USD 489.246) sera affecté au compte capital social nominal de la Société; et

(ii) un montant de un million neuf cent cinquante-six mille neuf cent quatre-vingt-trois dollars américains et dix-sept cents (USD 1.956.983,17) sera affecté au compte prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport en nature des Actifs à la Société est documenté, entre autres, par un bilan de l'Associé Unique daté du 20 juin 2008 et signé pour accord par la direction de l'Associé Unique, qui indique que la valeur nette des Actifs apportés à la Société est d'au moins deux millions quatre cent quarante-six mille deux cent vingt-neuf dollars américains et dix-sept cents (USD 2.446.229,17).

Il ressort par ailleurs d'un certificat du 20 juin 2008, émis par la direction de l'Associé Unique (le Certificat d'Evaluation) que:

"1. les titres subordonnés de premier rang de Education Management Corporation indiqués à l'Annexe A (les Actifs) apportés par l'Associé Unique à la Société sont portés au bilan ci-joint du 20 juin 2008;

2. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette des Actifs apportés à la Société d'après le bilan ci-joint est évaluée au moins à deux millions quatre cent quarante-six mille deux cent vingt-neuf dollars américains et dix-sept cents (USD 2.446.229,17) et depuis la date du bilan il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié l'apport fait à la Société;

3. l'apport des Actifs est régi par les modalités d'un contrat d'apport daté du 20 juin 2008 par et entre l'Associé Unique et la Société;

4. les Actifs apportés à la Société sont librement cessibles par l'Associé Unique et ne sont soumis à aucune restriction ou nantissement ou droit limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur;

5. toutes les formalités afin de transférer la propriété juridique des Actifs apportés à la Société ont été ou seront accomplies par la direction de l'Associé Unique."

Une copie des documents ci-dessus, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

L'Associé Unique décide d'enregistrer que l'actionnariat dans la Société est, à la suite de l'augmentation du capital social, de la manière suivante:

	parts sociales
PEP Credit Investor HKco Limited	514.246
Total:	514.246

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

"5.1. Le capital social de la Société est fixé à cinq cent quatorze mille deux cent quarante-six dollars américains (USD 514.246) représenté par cinq cent quatorze mille deux cent quarante-six (514.246) parts sociales nominatives ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L' Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à 10.500.- Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: C. MULLER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2008. Relation: LAC/2008/25691. — Reçu sept mille huit cent trente-cinq euros et quarante-six cents (7.835,46.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008092612/211/212.

(080107026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Z Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 140.163.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the second day of July.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., having its registered office at L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, here represented by Mrs Anne COENEN, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of "Z Investments S. à r.l." a company with limited liability.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12.500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

Except if otherwise provided by the general meeting of partners, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager. The daily management may be delegated to one manager by the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one partner, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18 September 1933) are satisfied.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and eight.

Subscription and payment

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:
ATC Corporate Services (Luxembourg) S. A., prenamed: 12.500, twelve thousand five hundred shares

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred Euro) as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs

The parties estimate the value of formation expenses at approximately EUR 1.800.-.

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. having its registered office in 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

2) The registered office is established in L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deux juillet.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S. A., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, ici représentée par Madame Anne COENEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de
"Z Investments S. à r.l. ", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B. La gestion journalière de la Société pourra être délégué par le conseil de gérance à un de ses membres.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille huit.

Souscription et libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., prédésignée: 12.500, douze mille cinq cents parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de EUR 1.800.-.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ATC Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. COENEN - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juillet 2008. LAC/2008/28987. - Reçu à 0,5%: soixante-deux euros cinquante cents (EUR 62,50).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le dix-huit juillet de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008092634/242/196.

(080106676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Mercuria Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 113.693.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du Conseil d'Administration de la Société prise en date du 30 juin 2008 que le siège social de la Société a été transféré du 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm avec effet au 12 juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008092552/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07494. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

SPESMO S.à r.l Société de Promotion d'Evénements Sportifs et Mondains, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7536 Mersch, 1, rue de Gosseldange.

R.C.S. Luxembourg B 38.086.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 23 novembre 2006, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société SPESMO S.à r.l. Société de Promotion d'Evènements Sportifs et Mondains.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Stéphane EBEL

Le liquidateur

Référence de publication: 2008092553/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07103. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Sedemo S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 103.646.

CLOTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue le 2 juillet 2008, au siège social que:

1. les livres et documents de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans à l'adresse suivante: 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

2. les créances non réclamées des créiteurs ou des actionnaires de la société seront déposées et conservées à la Caisse de Consignation.

3. la clôture de la liquidation a été prononcée et que la société a cessé d'exister.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

*Pour Sedemo S.A.**Pour le compte de Damsor Limited**Paul Venn**Le Liquidateur*

Référence de publication: 2008092554/759/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08006. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.**DF Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 70.415.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration tenu au siège social le 26 juin 2008

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*DF Investments S.A.**Signature*

Référence de publication: 2008092557/3258/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06408. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.**Estel Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 110.000.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/07/08.

*COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.**Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg**Signature*

Référence de publication: 2008092902/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06358. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Beca, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2174 Luxembourg, 19A, rue du Mur.
R.C.S. Luxembourg B 111.960.

Les documents de clôture de l'année 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BECA S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2008092907/568/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07233. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Y Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 140.162.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the second day of July.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., having its registered office at L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, here represented by Mrs. Anne COENEN, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of
"Y Investments S. à r.l." a company with limited liability.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12.500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

Except if otherwise provided by the general meeting of partners, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager. The daily management may be delegated to one manager by the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one partner, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18 September 1933) are satisfied.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and eight.

Subscription and payment.

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S. A., prenamed: 12.500 Twelve thousand five hundred shares

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred Euro) as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs

The parties estimate the value of formation expenses at approximately EUR 1.800.-.

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. having its registered office in 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

2) The registered office is established in L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deux juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S. A., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, ici représentée par Madame Anne COENEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "Y Investments S. à r.l. ", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B. La gestion journalière de la Société pourra être délégué par le conseil de gérance à un de ses membres.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille huit.

Souscription et libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., prédésignée: 12.500 Douze mille cinq cents parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), ainsi qu'il en est justifié au au notaire soussigné qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de EUR 1.800.-.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ATC Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. COENEN - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2008. LAC/2008/28749. — Reçu à 0,5%: soixante-deux euros cinquante cents (EUR 62,50).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le dix-huit juillet de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008092636/242/197.

(080106670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Prokids, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 7, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 107.782.

Les documents de clôture de l'année 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PROKIDS, Société à responsabilité limitée

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2008092908/568/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07220. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Bomola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 94, rue de Grünewald.

R.C.S. Luxembourg B 90.431.

Constituée par-devant M^e Léon THOMAS dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 18 décembre 2002, acte publié au Mémorial C no 106 du 4 février 2003, modifiée par devant le même notaire, en date du 29 novembre 2006, acte publié au Mémorial C no 1551 du 25 juillet 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Pour BOMOLA S.à r.l.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008092904/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04410. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Berac G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 25, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.516.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss, L-9091 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2008092903/667/15.

Enregistré à Diekirch, le 14 juillet 2008, réf. DSO-CS00136. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080106533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Camping International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7601 Larochette, Birkelt.

R.C.S. Luxembourg B 23.124.

Les documents de clôture de l'année 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *CAMPING INTERNATIONAL S.A.*

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2008092905/568/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07250. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

ROA Reinhold G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 27, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 101.704.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008092925/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06986. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Edelstein GmbH, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 46.570.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 9 juin 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, XVIIIe chambre siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société EDELSTEIN GmbH Sàrl, ayant eu son siège social à L-2449 LUXEMBOURG, 25A, bd Royal.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Pierre FELTGEN

Liquidateur

Référence de publication: 2008092567/1421/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07664. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Mas.Mar.Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 63.298.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 3 juillet 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Joseph MAYOR de son poste d'administrateur de la société avec effet au 3 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Madame Violene ROSATI résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet au 3 mars 2008.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008092539/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07709. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Pavan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.934.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration tenu au siège social le 2 juin 2008

Transfert du siège social de la société au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PAVAN S.A.
Signature

Référence de publication: 2008092558/3258/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06425. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

OQUENDO Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 128.638.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 10 juin 2008

Résolutions:

L'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

OQUENDO Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Signature / Signature

Un gérant / Un gérant

Référence de publication: 2008092119/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07780. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Vegalux Investments SA S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 131.603.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51523 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008093042/211/11.

(080106982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.
